



## APPEL A PROJETS// Nuits de la lecture 2026 : célébrez le plaisir de lire

Type d'aide	Aide au fonctionnement
<b>Enjeux</b>	Fort de sa compétence « lecture publique », le Département de la Meuse stimule les initiatives en matière d'événement dédiés au livre et à la lecture. Il souhaite notamment accompagner les projets spécifiquement programmés pour les Nuits de la lecture. La 10 <sup>ème</sup> édition de cette initiative nationale aura lieu du 21 au 25 janvier 2026 sur le thème « Villes et campagnes ».
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les actions culturelles autour du livre et de la lecture, particulièrement en bibliothèque</li> <li>- Rebondir sur un événementiel pour faire découvrir les bibliothèques d'une manière inédite</li> <li>- Créer des liens entre bibliothèques, libraires, associations et toutes structures parties prenantes</li> <li>- Valoriser l'écrit sous toutes ses formes</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bibliothèque publique dépendant d'un E.P.C.I, d'une commune ou d'une association.</li> <li>- Association ou collectivité territoriale développant une médiation ou un événement spécifique sur le champ du livre et de la lecture impliquant une ou plusieurs bibliothèques publiques</li> </ul>
<b>Principes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les porteurs de projets déposent un dossier sur la plateforme du Département, dans les délais impartis</li> <li>-Les projets proposés peuvent être de natures très diverses : ouvertures tardives, visites ludiques ou insolites, heures du conte, ateliers, rencontres/débats, projections, expositions, etc</li> <li>-Les actions décrites dans le projet ne doivent pas avoir démarré au moment du dépôt de dossier et doivent être programmées dans les dates nationales de l'évènement</li> <li>-Un même porteur peut présenter au maximum 2 projets</li> </ul>
<b>Critères d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet doit prendre en compte la thématique des Nuits de la lecture 2026 et se dérouler entre le 21 et le 25 janvier 2026 ; il doit être programmé au plus tôt en fin journée, <b>à partir de 17h.</b></li> <li>- Tout projet candidat doit impliquer une ou plusieurs bibliothèques</li> <li>- L'évènement doit mobiliser des auteurs/artistes ou intervenants professionnels du domaine</li> <li>- Le projet doit être original dans sa conception et/ou sa réalisation</li> <li>- Le budget doit être équilibré</li> </ul> <p>*NB auteurs : les auteurs invités devront être édités à compte d'éditeur et cotiser à un organisme officiel (URSSAF). Le dispositif ne pourra soutenir des événements faisant appel à des auteurs non publiés ou publiés à compte d'auteur.</p>
<b>Montant de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% maximum du coût total du projet TTC</li> <li>- Plafond : 1 800€</li> </ul>

### COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE

Compléter le formulaire en ligne et valider le dépôt sur la plateforme du département  
Y joindre les pièces à fournir

### PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des projets est effectuée par une équipe départementale.  
Sur proposition, la Commission permanente vote l'attribution des aides.  
Chaque porteur de projet sera destinataire d'une convention d'objectifs.

## **PLANNING**

Lancement de l'appel à projets : 18 septembre 2025  
Date limite d'envoi de la demande : 2 novembre 2025  
Commission permanente : 22 janvier 2026